



## Les communes des deux cantons vont s'unir pour obtenir la construction du C.E.S.

Le C.E.S. de Nay étant devenu le « serpent de mer » des préoccupations intercommunales de la région, les municipalités des deux cantons de Nay ont répondu samedi matin à l'invitation qui leur avait été adressée par M. Decla, maire de Nay et MM. Labarrère et Prat, conseillers généraux.

A l'ordre du jour, la formation d'un syndicat intercommunal en vue de la construction du C.E.S.

Le stade de préparation de cette réunion était suffisamment avancé et les éléments du problème assez fixés dans les esprits pour que le député Sallenave, M. Entz, inspecteur d'Académie; Mme Tournade, chef de service des constructions scolaires, et M. Roussel, chef des services administratifs à l'inspection académique, puissent venir débattre avec les soixante-dix représentants des vingt-huit communes intéressées de l'avenir du C.E.S. Ils ont pu entendre le véritable appel de détresse qui leur a été adressé par diverses personnalités qui sont particulièrement bien placées et connaissent la gravité de la situation.

### M. DECLA, MAIRE DE NAY

Premier magistrat de la commune invitante, M. Decla s'est attelé avec son Conseil municipal à la création d'un syndicat du C.E.S. Il rassure ses collègues des deux cantons en affirmant qu'ils trouveront auprès de la municipalité de Nay une collaboration sans arrière-pensée, celle-ci ne pensant qu'à l'avenir des étudiants, des deux cantons et des communes limitrophes; la communauté d'intérêts est telle qu'aucune hiérarchie d'influence ou de pouvoir ne peut et ne doit intervenir dans cette affaire.

Le maire de Nay dit toute son inquiétude devant l'avenir du C.E.S. actuellement surpeuplé avec ses quarante-trois classes préfabriquées, ignorées dans les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Plans, maintenu dans une activité normale grâce aux efforts conjugués de la ville de Nay, de M. Aurian, proviseur, du conseil d'administration, de l'association des parents d'élèves, de l'inspection d'Académie, de M. Sallenave et des conseillers généraux de ces deux cantons; tous ces efforts ne peuvent empêcher que la rentrée de 1972 s'annonce très mal dans un établissement qui ne correspond plus à un effectif grandissant (actuellement 1200 élèves); M. Decla espère en un agrément des terrains d'extension ce qui pourra amorcer le démarrage du projet de construction.

### M. ENTZ

Après avoir pris acte de l'analyse détaillée de son prédécesseur, analyse à laquelle il n'a rien à ajouter, l'inspecteur d'Académie qui n'a pas d'informations nouvelles à verser au dossier, fait part des difficultés budgétaires qui freinent les projets comme celui de Nay mais dit sa conviction que dans un avenir dont il ne peut préciser la date, le C.E.S. prendra corps et gardera ses classes terminales ainsi qu'en fait foi un document officiel du ministère.

Il rassure l'auditoire en précisant que le troisième lycée prévu à Pau, à vocation socio-économique et technique, n'absorbera pas celui de Nay dont les bons résultats sont l'un des éléments qui plaident en faveur de son maintien au sein du C.E.S.

### M. AURIAN

Particulièrement bien placé pour apprécier la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'établissement qu'il dirige, le proviseur constate que celui-ci « craque aux entournures » et est sous-équipé dans le domaine des services: pas de conciergerie, pas de service de santé, secrétariat strchargé, etc. Ces conditions de travail ont littéralement effaré un inspecteur général de l'administration venu visiter l'établissement, et qui de plus a constaté que les conditions de sécurité ne pouvaient plus y être respectées.

### M. CAZENAIVE

Le maire de Lagos intervient en sa qualité de président du conseil d'administration; il déplore qu'il y a huit ans, la construction du lycée de Saint-Jean-de-Luz ait été préférée à celle de Nay; il craint que de report en report, le C.E.S. ne voie le jour que dans une dizaine d'années; il préconise une action plus poussée pour convaincre les pouvoirs publics à prendre enfin l'avenir du C.E.S. de Nay en considération; comme M. Aurian, il craint que la démocratisation de l'enseignement ne soit qu'un vain mot si seule une sélection d'élèves peut poursuivre ses études à Pau dans le deuxième cycle.

### M. PRAT

Le conseiller général de Nay-Est est également pessimiste; trop de temps a été perdu dans cette affaire et la non-inscription de la construction du C.E.S. aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Plans fait mal augurer de l'avenir; les pouvoirs publics doivent prendre conscience de cette situation inacceptable; le C.E.S. doit être rattaché au VI<sup>e</sup> Plan car les textes officiels qui le concernent sont sujets à caution tant que cette inscription ne sera pas effective.

M. Prat remercie vivement M. Decla d'avoir entrepris la constitution d'un syndicat qui pourra faire entendre sa voix de manière plus efficace que les communes séparées.

### M. LABARRERE

Le conseiller général de Nay-Ouest préconise également un



rattachement du C.E.S. au VI<sup>e</sup> Plan, seule garantie possible d'un démarrage du projet; le syndicat devra exploiter toutes les possibilités qui se présenteront dans ce domaine; si la moindre chance d'un repêchage se présente, il ne faut pas la manquer.

### M. SALLENAVE

« Là où il n'y a rien, on construit et on oublie d'améliorer ce qui ne va pas bien. » Pour le député de la circonscription, le C.E.S. de Nay souffre de cette conception des pouvoirs publics. Après avoir expliqué le mécanisme complexe de l'inscription au Plan, M. Sallenave précise que la planification quinquennale est soumise à la programmation triennale qui la corrige ou la redresse; il y a là une possibilité à exploiter en cas de défaillance d'une commune dans l'implantation d'un établissement similaire; il existe des exemples proches.

Mais la constitution du syndicat à laquelle souscrit M. Sallenave, arrive à point nommé pour donner force au projet de C.E.S.; le recteur, le ministre et le préfet de région qui dispense de l'enveloppe budgétaire trouveront ainsi un interlocuteur valable. « La cause n'est pas désespérée », conclut le député qui assure les maires de son aide la plus complète.

### Mme TOURNADE

Avec l'intervention de Mme Tournade nous entrons dans le domaine des chiffres. La surface subventionnable d'implantation d'un C.E.S. du type de celui projeté à Nay est de 27360 mètres carrés; la subvention (hors terrain de sport) est de 50 p. 100; le site prévu à Nay correspond à ces normes. Mme Tournade conseille la construction en éléments industrialisés qui bénéficie d'un abattement de 18 p. 100 par rapport à la construction traditionnelle.

Le coût global du C.E.S. de Nay, hors terrain, s'éleverait à 5404708 francs; si le syndicat se constitue, sa participation aux frais de construction s'éleverait à 16,69 p. 100, soit 902057 francs à répartir entre les communes-membres.

(Une commune seule devrait assurer 19,51 p. 100 des dépenses.)

Le mobilier et l'équipement intérieurs sont à la charge de l'Etat.

### M. ROUSSEL

M. Roussel apporte des précisions sur les points de dépenses inscrites au budget de fonctionnement; dans le cas d'un établissement nationalisé comme celui de Nay, celle de l'Etat est de 50 p. 100. Dans le cas d'un lycée d'Etat, celui-ci prend en charge la totalité des dépenses.

### LA PART DES COMMUNES

Après que M. Sallenave ait donné lecture du décret du 16 septembre 1971 faisant obligation aux communes de la carte scolaire de participer aux dépenses de fonctionnement, une discussion s'engage sur les critères à retenir pour fixer cette participation, critères dont M. Prat avait soumis une étude aux municipalités.

Comme la solution idéale n'existe pas dans ce domaine, les pourcentages suivants sont retenus :

La ville de Nay assurera 30 p. 100 des dépenses de fonctionnement; les communes prendront à leur charge les 70 p. 100 restants, leur participation étant basée pour 75 p. 100 sur le chiffre de la population et 25 p. 100 sur la valeur de leurs centimes respectifs.

Après que M. Entz ait évoqué le cas de fermetures éventuelles de classes à Arros, Labassères et Capbis (effectifs insuffisants), et que M. Jérusalem, maire de Montaut, lui ait exposé la situation difficile de l'école publique de sa commune, l'assemblée adopte à mains levées sur proposition de M. Prat, le texte d'une motion qu'on lira plus bas.

### FUSIONS ET REGROUPEMENTS DE COMMUNES

M. Egly, chef de division à la préfecture, fait un exposé très complet sur le projet gouvernemental de fusions et regroupements des communes.

MM. Sallenave, Prat et Guichot, maire de Bordères, regrettent qu'une véritable réforme des finances locales n'ait pas précédé ce projet, car M. Guichot craint que l'on ne s'achemine que vers une fusion des besoins tandis que M. Sallenave trouve décevante la réforme de la patente qui présente une augmentation annuelle de 20 p. 100 en zone urbaine; il y a là un problème auquel tous les élus locaux sont évidemment sensibles;

M. Prat, quant à lui, ne croit pas trop aux incitations financières.

M. Egly remet une note sur l'intégration fiscale des communes fusionnées, note sujette à rectifications.

Après un repas servi à l'hôtel des Voyageurs par le traiteur Larruhât, les participants à cette journée qui marque une étape importante dans la prise en charge commune d'un important problème cantonal, sont allés visiter à Pau le C.E.S. Philippon, un C.E.S. qui aura peut-être un jour son semblable à Nay.

Les élus des deux cantons de Nay vont poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Maurice TRIEP.

### Le texte de la résolution

Soixante-dix élus locaux dont vingt-deux maires des communes dépendant du secteur scolaire du lycée de Nay, réunis le 4 décembre 1971 à Nay, en présence de M. Sallenave, député de la circonscription, et de MM. Labarrère et Prat, conseillers généraux des deux cantons de Nay, après avoir décidé le principe de constituer à très bref délai, un syndicat intercommunal en vue de la réalisation d'un projet de C.E.S. à Nay ont examiné la situation du lycée de Nay, dont le fonctionnement sur le plan des locaux, des conditions de travail et de la gestion administrative s'avère de plus en plus inadmissible.

— Mille deux cents élèves sont logés dans quarante-deux classes préfabriquées.

— Les effectifs ont augmenté cette année de 100 et, suivant les prévisions, augmenteront encore l'an prochain, alors qu'il n'est pratiquement plus possible, en raison de l'entassement des bâtiments, de prévoir la mise en place de nouveaux préfabriqués.

— Informés par l'inspecteur d'Académie que le projet d'un double C.E.S. ne figure pas au VI<sup>e</sup> Plan, ils protestent énergiquement contre cette décision, demandant qu'elle soit reconsidérée, estimant impossible que la réalisation de ce projet soit différée aussi longtemps, attirent l'attention du préfet et des parlementaires sur la gravité de cette situation.

(Photos « Sud-Ouest ».)